

## DOCUMENT D'INFORMATION

---

### Point d'étape – Hadopi

lundi 3 mai 2010

#### Déploiement

---

*L'état d'avancement opérationnel et réglementaire est conforme au calendrier indiqué par le Gouvernement. La Haute Autorité s'organise et se construit pour conduire dans les plus brefs délais ses missions de régulation en direction de tous.*

#### Opérationnel

---

Le Collège et la Commission de Protection des Droits achèvent la définition des conditions d'exercice de leurs missions respectives. Ces deux instances partagent la volonté de garantir l'équilibre entre toutes les missions confiées par le législateur à la Haute Autorité.

A terme, 50 à 70 agents devraient être dédiés à l'ensemble de ces missions. Une quinzaine de personnes est d'ores et déjà en fonction. Des recrutements complémentaires ont été lancés. 40% environ de ces agents seront spécialisés dans la gestion des procédures d'avertissement (« réponse graduée »).

Aux côtés de ce département spécialisé, quatre directions assureront la conduite des autres missions de la Haute Autorité et son fonctionnement : juridique, finances et développement, systèmes d'information, communication et relations extérieures.

Le Collège et la Commission de Protection des Droits seront invités à se prononcer ce mois-ci sur le plan stratégique de la Haute Autorité.

Le système d'information de la Haute Autorité, qui gère l'interconnexion entre le système d'information des ayants droit (adresses IP anonymes) et les systèmes d'information des opérateurs (abonné correspondant) sera opérationnel d'ici à fin juin de cette année. Il sera donc techniquement possible d'envoyer les premiers avertissements à partir de cette date.

### **Réglementaire**

---

Quatre décrets sont en cours de procédure. Le Gouvernement a indiqué qu'il estimait pouvoir les publier avant la fin du mois de juin. Il s'agit des décrets relatifs aux labellisations (l'un pour l'offre légale, l'autre pour les moyens de sécurisation), à la procédure de la commission de protection des droits et à l'infraction de négligence caractérisée.

Comme cela a été rendu public, les ayants droit ont déposé la semaine dernière devant la CNIL leurs demandes d'autorisation de traitement automatisé de données portant sur la collecte de adresses IP. Cette procédure peut prendre jusqu'à quatre mois (deux fois deux mois). Sans cette autorisation, l'Hadopi ne pourra être saisie et aucun envoi d'avertissement ne pourra avoir lieu.

Enfin, pour compléter ce dispositif, un décret devra être pris, concernant notamment les modalités de fixation des statistiques et indicateurs incombant à la Haute Autorité. Ce décret n'est pas essentiel pour commencer à agir. Il devrait être publié d'ici à la fin de l'année 2010.

## Valeurs

---

Les valeurs de référence de l'Hadopi dans son action sont la protection et l'innovation.

**La protection.** L'Hadopi développera une approche globale de la protection. Les actions spécifiquement dédiées à la protection du droit de propriété intellectuelle, envoi des avertissements et gestion de leurs conséquences, seront accompagnées d'actions de protection des internautes et de l'internet face aux risques liés aux pratiques illicites. L'Hadopi déploiera des campagnes de proximité destinées à expliquer, à sensibiliser. Elle adoptera une approche extensive des œuvres ou objets auxquels est attaché un droit de propriété intellectuelle pour la protection desquels elle a l'intention d'être force de proposition de solutions pour tous.

**L'innovation.** L'Hadopi interagit avec l'Internet, univers en évolution permanente, très rapide, en contact direct avec l'utilisateur. Elle adoptera une approche adogmatique et ouverte de l'ensemble des sujets relevant de ses missions, qu'il s'agisse de la protection ou de la diffusion, afin de donner une large place à l'innovation et à l'expérimentation. Elle conduira son travail en étant à l'écoute de tous ceux qui portent des idées ou projets novateurs. Elle soutiendra les expérimentations qui rejoignent ses objectifs généraux.

Dans son organisation, les « Labs » seront l'outil dédié à cette volonté d'être à l'écoute des points de vue ou suggestions exprimés par les usagers les experts.

## Organisation

---

L'équipe de l'Hadopi réunit des internautes passionnés et fortement motivés, qui partagent tous la même volonté de faire de la Haute Autorité une structure novatrice et dynamique.

Pour conduire sa mission d'études et prospective, l'Hadopi adopte une **méthodologie ouverte**. La fonction a été répartie entre les différentes directions en laboratoires interactifs, dits « Labs », afin de se positionner au carrefour de l'intelligence et de la réflexion circulant sur et autour de l'Internet.

### Labs

---

Les « Labs » sont des ateliers d'observations et de discussion en ligne et hors ligne. Ils s'inspirent de modèles de recherche ou de construction collective sur internet qui ont déjà fait leur preuve. Leur objectif est de construire des propositions qui seront le fruit d'une réflexion commune et s'appuieront sur la meilleure connaissance possible du secteur. En ce sens, ils alimenteront la réflexion et le travail du Collège de l'Hadopi, et influenceront sur les actions développées par la Haute Autorité. En amont, c'est également au Collège de l'Hadopi qu'il appartiendra de déterminer les grandes orientations du travail qui sera confié aux « Labs ».

Six « Labs » seront ouverts par l'Hadopi :

- Lab « réseaux et techniques »,
- Lab « économie numérique de la création »,
- Lab « usages en ligne »,
- Lab « Internet et droit »,
- Lab « éthique et société »
- Lab « Start Up et Business Angels »

Chaque « Lab » sera piloté par un expert indépendant, extérieur à l'Hadopi, missionné à cet effet. Les membres des « labs » seront des acteurs du secteur (consommateurs, ayants droit, FAI, plateformes de services, membres d'autres autorités ou organisations, etc.) ainsi que des experts (technique, sociologie, droit, etc.). Un appel à candidatures sera rendu public préalablement au lancement des « Labs ».

Le travail se conduira hors ligne (réunions au siège de l'Hadopi) et en ligne (forum dédié). Il sera appuyé par un agent de l'Hadopi dédié (« chargé de Lab »), responsable d'alimenter en amont la réflexion, et de la synthétiser en aval.

Au sein de l'équipe administrative, les « chargés de Labs » seront répartis entre les différentes directions de la Haute Autorité, afin de faciliter l'échange entre les membres des Labs et les agents de l'Hadopi.

## Interaction

---

Vous pouvez retrouver l'Hadopi et son équipe sur :

- . Twitter officiel : *InsidOpi*
- . Twitter Secrétaire général : *EricWaltR*
- . Viadéo : *Hub Hadopi*

## Identité

---

Le nouveau logo de l'Hadopi.



Simple, sobre, les œuvres au coeur de la mission de la Haute Autorité.

## Prochains rendez-vous du 1<sup>er</sup> semestre 2010

---

- Ateliers de sensibilisation des publics professionnels (entreprises, magistrats, parlementaires et élus) ;
- Forum de concertation sur les thèmes « Labs » ;
- Conférence de presse de lancement.

Contact presse : Aurore Giovannini, [presse@hadopi.fr](mailto:presse@hadopi.fr), 01.42.18.39.56.

